HONORAIRES AGENCE
(Mise à jour au 01 avril 2023)

Transaction

Honoraires de transaction (hors cas particulier* - voir ci-dessous)

Prix de vente TTC	Honoraires TTC
Moins de 100 000 €	**6 000 €**
De 100 001 à 150 000 €	**6,00 %**
De 150 001 à 250 000 €	**5,50 %**
De 250 001 à 350 000 €	**5,00 %**
A partir de 350 001 €	**4,50 %**

Ces honoraires sont à la charge du vendeur selon le mandat.

***Cas particulier ➔ honoraires acquéreur au titre d'un mandat de recherche.**

Location

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06.07.1989

S'adaptant à la loi ALUR, les honoraires de chaque partie sont établis de la manière suivante :

7.00€ TTC / m² correspondant à :
- La commercialisation, les visites du bien, l'étude du dossier de candidature (solvabilité) et la présentation au propriétaire, la rédaction du bail

3.00€ TTC / m² correspondant à :
- Etat des lieux entrant et sortant

***Cas particulier ➔ Voir conditions particulières en agence.**

Gestion

6.50 % HT du loyer charges comprises
Option : Assurance Loyers Impayés : 2.1 % du loyer charges comprises
Aide à la déclaration foncière annuelle : 50 € HT

***Cas particulier ➔ Voir conditions particulières en agence.**

Autres Prestations

Dans le cadre de successions, donations, partages, liquidations de communauté, ISF, … ne donnant pas lieu à une mise en vente, les avis de valeur seront facturés : 200 € TTC.
Dans l'hypothèse d'une mise en vente future, ce montant sera déduit des honoraires de vente.

***Cas particulier Voir conditions particulières en agence.**